

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

DONNE le 12/5/44

Le Chef du 1^{er} Bureau à
La Police Nationale signale
qu'il a pour courrier à Reillanne
des étrangers non dangereux, n'ayant
à faire travail.

Requiert faire passer avec surveillance

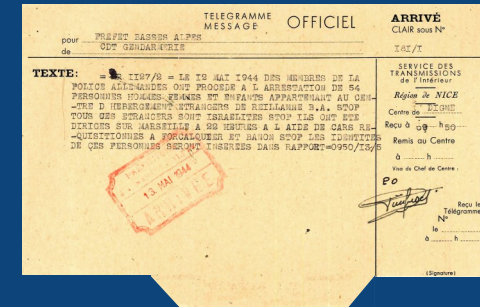
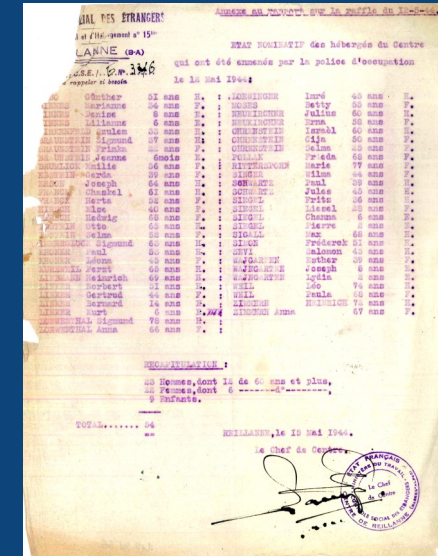


Plaque mémorielle réalisée de 2022 à 2024 par les classes de Bac Agora et de CAP Métallerie du Lycée Martin Bret de Manosque et inaugurée le 12 mai 2024.



Ici, à Reillanne,
dans l'ancien couvent
Notre-Dame des Prés,
les autorités de Vichy
ont établi en 1942
un camp pour
« étrangers indésirables ».

Le 12 mai 1944, 54 Juifs,
enfants, femmes, hommes,
y ont été raflés
par des membres de la
Gestapo de Marseille,
puis ont été déportés
à Auschwitz-Birkenau.



85 cms